

Thourotte, le 10 novembre 2020

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
09 NOVEMBRE 2020**

**ETAIENT PRESENTS :** MM. CARVALHO, LETOFFE, VAN ROEKEGHEM, RICARD, BONNARD, MMES DRELA, MONFORT, MM. TASSIN, BEURDELEY, PASTOT, M JOLY, MMES VANDENBROM, PIHAN GAUMET, DACQUIN, VANPEVENAGE, MM DROUET, DAMIEN, SERVAIS, DUBRENAT, IBRAN, POTET, BONNETON, CUELLE, LEFEVRE, BOURDON, MMES DAUMAS, BALITOUT (arrivée à 18h15), FRETE, GRANDJEAN, BACONNAIS, FONTAINE,

**ETAIT REPRESENTE** M. PIAR avait donné pouvoir à M. IBRAN ;

**ASSISTAIENT A LA SEANCE :** M. DE SMET, Directeur Général. Mme LEBOEUF, Rédacteur Principal

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme FONTAINE Valérie

**Au titre de l'assemblée, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o A la reconduction de l'adhésion à l'achat groupé de gaz naturel lancé par l'UGAP.

**Au titre des ressources humaines, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o A l'instauration d'un Compte Epargne Temps pour les agents de la CC2V,
- o A la mise à disposition de la responsable financière de la CC2V auprès de la Mairie de Thourotte à compter du 9 novembre pour une durée de 6 mois à raison d'une journée par semaine.

**Au titre des finances, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o A la décision budgétaire modificative N°3/2020 du budget principal.

**Au titre du tourisme, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o A la sollicitation d'une subvention auprès de l'Europe dans le cadre du programme LEADER pour le projet STEVENSON, selon le plan de financement ci-après :

Financiers	Montants HT en €	%
Autofinancement CC2V	14 742.53	36%
Europe dans le cadre de l'axe 5 du programme Leader	26 208.93	64%

**Au titre de la petite enfance, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o A la modification du règlement intérieur ALSH en précisant que le référent doit avoir mis à jour ses informations personnelles via le portail famille et que chaque référent utilisant le portail famille doit avoir pris connaissance du règlement avant chaque inscription.
- o A la modification du barème de la CAFO. En 2021 tous les régimes seront confondus pour établir le paiement des activités.

**Au titre de l'habitat, le Conseil Communautaire a émis un avis favorable :**

- o A la sollicitation d'une subvention pour le suivi animation de l'OPAH.

## Il a également été procédé :

- Au choix des actions dans le cadre du Contrat de Territoire Eau et Climat, à savoir :
  - o L'étude d'accompagnement à la prise de compétence eau et assainissement ;
  - o La réalisation de schémas directeurs eau et assainissement prenant en compte la gestion des eaux pluviales urbaines ;
  - o La poursuite de l'animation ruissellement/érosion et la mise en œuvre du plan de lutte contre le ruissellement ;
  - o Le projet global de désimperméabilisation de la Cité des Bateliers ;
  - o La signature de la charte d'engagement pour l'adaptation au changement climatique de l'Agence de l'Eau ;
  - o Fusion entre l'assistance Départementale pour les Territoires de l'Oise et la Société d'aménagement de l'Oise.
- A la validation de la fusion entre l'ADTO et de la SAO (sociétés exerçant des activités similaires et complémentaires portant sur l'exercice des métiers de maîtrise publique d'ouvrage, déléguée ou directe dans le cadre de concessions ou de marchés de prestations de services).

Et de ce fait il a été procédé à la désignation des représentants pour siéger au sein de cette nouvelle instance, à savoir :

- M. LETOFFE Jean Guy ayant pour suppléant Mme DRELA Geneviève pour les assemblées générales,
  - M. LETOFFE Jean Guy ayant pour suppléant Mme DRELA Geneviève pour les assemblées spéciales,
  - M. LETOFFE Jean Guy en qualité de représentant de notre collectivité, si celle-ci était appelée à siéger au conseil d'administration.
- A l'élection du 6<sup>ème</sup> vice-président. Monsieur VAN ROEKEGHEM (élu au premier tour à la majorité absolue),
  - A la désignation de conseillers de BAILLY pour participer aux commissions thématiques (un par commission)
  - A la reconduction de la dotation de fournitures scolaires pour les élèves des collèges de Thourotte et Ribécourt et l'octroi de bons d'achat de 20 € pour les élèves suivant une scolarité spécifique.
    - ⇒ Collège de THOUROTTE : 544 élèves
    - ⇒ Collège de RIBECOURT : 439 élèves
    - ⇒ 26 bons d'achats

De plus, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Deux Vallées demande expressément aux pouvoirs publics que la brigade de Ribécourt-Dreslincourt soit dotée des moyens humains et matériels lui permettant d'accomplir ses missions et que soit abandonné le projet de réduction des horaires d'ouverture au public.

Enfin le Conseil Communautaire a rendu un avis sur l'enquête publique préalable à la demande d'autorisation environnementale du secteur 1, déposée par la Société du Canal Seine Nord Europe.

Le Président,



P. CARVALHO